Passions et liberté chez Jean-Jacques Rousseau (1)

L'homme est un être sensible et par conséquent sujet aux passions : nos désirs et nos craintes expliquent l'effort que nous déployons pour obtenir ou éviter un objet, selon que nous jugeons celui-ci bon ou mauvais. Or, pareil jugement suppose que nous ayons pu éprouver l'effet de cet objet sur nous. Ainsi Rousseau écrit-il : « Nous naissons sensibles, et dès notre naissance nous sommes affectés par les objets qui nous environnent. Sitôt que nous avons, pour ainsi dire, la conscience de nos sensations, nous sommes disposés à rechercher ou à fuir les objets qui les produisent, d'abord selon qu'elles nous sont agréables ou désagréables, puis selon la convenance ou disconvenance que nous trouvons entre nous et ces objets, et enfin selon les jugements que nous portons sur l'idée de bonheur ou de perfection que la raison nous donne » (*Emile,* I). Il faut donc que l'expérience du plaisir ou de la peine procurés par un objet polarise l'impulsion de la passion, dont elle constitue alors tout à la fois le principe (je désire ce dont j'ai déjà joui) et la fin (j'agis pour jouir à nouveau). *A contrario,* un objet affectivement neutre ne peut susciter une passion, et nous laisse en conséquence inactifs. Les passions définissent donc pour Rousseau un fait anthropologique, qui ridiculise le projet que certains moralistes ont d'empêcher les passions de naître.

Les moralistes en question ont toutefois des circonstances atténuantes : dans ces conditions en effet, les passions ne font-elles pas dangereusement obstacle à la liberté ? De fait, dire que nos passions procèdent de nos affections revient apparemment à dire qu'elles dépendent de l'effet que les objets environnants font sur nous. S'il en est ainsi, ce n'est pas en nous, mais hors de nous, dans une cause antérieure et étrangère à notre nature que semblent naître nos passions ; il n'y aurait dans ce cas rien de plus dans notre action que l'effet d'une chose sur une autre (c'est-à-dire « un mouvement communiqué »). Aussi, en agissant selon nos passions, nous agirions malgré nous, dans l'ignorance la plus totale des causes et des fins de ce que nous faisons. Autant dire, comme le fait Rousseau, que les passions nous asservissent à la « loi du corps » (*Emile,* IV), qui sacrifie tous nos intérêts à ceux que détermine le seul sentiment de plaisir ou de peine. Or, chacun sait que céder à la tentation d'un plaisir immédiat peut avoir des conséquences néfastes pour sa santé ou sa carrière par exemple. Si donc nos passions nous font agir à l'encontre de nos propres intérêts, dans une soumission aveugle à ce qui nous est étranger, il semble pertinent de les opposer à la liberté qui suppose, dit Rousseau, que « je ne puis vouloir que ce qui m'est convenable ou que j'estime tel, sans que rien d'étranger à moi ne me détermine » (*Emile,* IV)

On est alors naturellement en droit de s'interroger sur la cohérence de la position de Rousseau, qui semble donner tout à la fois tort et raison aux moralistes. S'il est un fait que les passions «sont le mobile de toute action » (*Rousseau juge de Jean-Jacques,* « Premier Dialogue »), et si, par elles, nous devenons le jouet des circonstances, le plus

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 4 pages.

Culture Générale

Passions et liberté

raisonnable serait de renoncer définitivement aux chimères de la liberté. Ce n'est pourtant pas là l'idée que Rousseau se fait du raisonnable, puisqu'il remet en question, d'une double manière, ce qui aurait pu être l'irrécusable conséquence de ce déébut d'analyse. Le philosophe voit en effet deux bonnes raisons au moins de ne pas renoncer à l'autonomie, sans rien renier pour autant du fait de la sensibilité. La première (factuelle) se révèle dans l'expérience du regret ou du remords : quoi que je fasse en effet, « je sens parfaitement en moi-même quand je fais ce que j'ai voulu faire, ou quand je ne fais que céder à mes passions. (…) Quand je me livre aux tentations, j'agis selon l'impulsion des objets externes. Quand je me reproche cette faiblesse, je n'écoute que ma volonté » (*Emile,* IV). Comment pourrais-je m'adresser de tels reproches si j'étais entièrement soumis à « l'impulsion » des objets extérieurs ? La seconde raison (morale) tient aux conséquences d'une telle résignation. Conclure de ma nature sensible à mon hétéronomie, c'est en effet accepter que le plus fort (c'est-à-dire celui qui, dans les circonstances actuelles, dispose des moyens de me contraindre, par la douleur, par la peur ou par la ruse) décide pour moi. C'est donc renoncer aux normes du juste et de l'injuste, dès lors que je tiens tout ce que font les hommes comme un effet nécessaire et donc irrécusable de ce qui agirait en eux, mais sans eux, c'est-à-dire leurs passions. De la sorte, on renoncerait à ce qui constitue l'homme comme sujet, c'est-à-dire la société de ses semblables, puisque plus rien ne peut faire coexister pacifiquement des êtres mûs par des intérêts à la fois nécessaires, singuliers et divergents. De quelles justifications se soutient donc la thèse rousseauiste, qui pose dans un même geste la naturalité de la passion et notre vocation à la liberté ?

I. La moralité des passions.

Seule l'antinomie des passions et de la liberté peut justifier le sacrifice de cette dernière ; en son cœur, l'opposition vient de ce que les premières sont conditionnées par nos affections premières, qu'on suppose elles-mêmes déterminées par « les objets environnants », tandis que la deuxième est définie comme un principe de spontanéité. Rousseau propose néanmoins une solution originale à cette antinomie, qui repose en substance sur l'idée suivante : les passions, même si elles requièrent à leur principe l'action d'un objet sur ma sensibilité, n'en sont pas moins morales ; autrement dit, les passions ont un principe actif, qui les constitue en volonté. Entrons à présent un peu plus avant dans le détail de l'analyse.

Il est un principe sur lequel Rousseau se flatte « d'avoir raisonné dans tous (ses) écrits, (…) avec toute la clarté dont (il était capable » : « l'homme est un être naturellement bon », en ce que « les premiers mouvements de la nature sont toujours droits » (*Lettre à Christophe de Beaumont*). La juxtaposition de ces deux propositions le montre clairement, la bonté de l'homme est l'exact corollaire du fait anthropologique des passions. Comment les deux propositions s'articulent-elles l'une à l'autre ? Dans quelle mesure peut-on attribuer la bonté de l'homme à la droiture de ses « premiers mouvements » si l'on fait dépendre ceux-ci (c'est-à-dire nos passions) de nos affections ? On commencera par répondre que les «premiers mouvements de la nature » rendent l'homme bon en le rendant indépendant - l'indépendance consistant à faire ce qui plaît. Mais comment donc

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.